

habilités à conserver ces droits sauf dans la mesure où nous acceptons d'y renoncer au cas où le sens commun l'exigerait.

Je soutiens toujours que nous devons remuer ciel et terre pour élaborer des règlements et des dispositions concernant l'attribution du temps à la Chambre, mais faisons-le en vertu d'un accord. Je croyais que c'était ce que nous cherchions à faire au comité avant les deux dernières réunions.

Une voix: On vous a dupé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, on m'a dupé. Je croyais que nous nous orientions dans cette voie. Nous faisons preuve de bonne volonté, de bonne humeur et un esprit de camaraderie est né lorsque nous nous réunissons, lorsque nous mangions ensemble et ainsi de suite. Tout ceci est allé à vau-l'eau lorsqu'on nous a déclaré soudain que les choses n'allaient pas se passer ainsi et que le gouvernement allait décider dans quelles circonstances la liberté de parole devait être restreinte.

Voilà pourquoi j'estime que l'article 75c du Règlement doit tout simplement être réexaminé. J'ignore combien de temps durera le débat actuel. Il n'a fallu que deux heures hier soir pour avoir gain de cause sur un point; j'espère qu'il ne faudra pas attendre deux ou trois semaines pour en faire autant sur celui-ci. Nous allons tous faire de notre mieux dans nos discours, présenter les meilleurs arguments possibles, et pas seulement pour le plaisir de nous entendre ou pour que nos noms figurent au compte rendu. Nous voulons que ce soit le Parlement qui l'emporte.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En décembre dernier, ce n'est ni nos vis-à-vis ni nous qui avons eu gain de cause, mais le Parlement, quand il fut décidé d'adopter les articles du Règlement sur lesquels tout le monde était d'accord et non ceux qui suscitaient de violentes objections.

Ce sera le Parlement qui sortira victorieux de la présente discussion si nous pouvons nous entendre pour continuer à nous attaquer au problème de l'attribution de temps. Je ne propose pas au gouvernement de renoncer à l'idée d'attribuer du temps et d'établir le programme de l'année. Je suis fier du travail déjà accompli et de la datation que nous avons établie. Continuons dans cette voie jusqu'à ce que nous aboutissions à une planification annuelle de nos travaux, à une attribution de temps que tout le monde approuvera et qui ne nous sera pas imposée. Si les articles du Règlement dont il est question sont à l'étude à la Chambre aujourd'hui,

c'est qu'ils ont été appuyés au comité par une majorité de députés ministériels, et seulement par cette majorité. S'ils sont adoptés, ce ne sera que grâce aux votes de cette majorité et je crois même que quelques-uns d'entre eux ont des doutes à ce sujet. Si ces articles du Règlement sont adoptés et mis en œuvre, la décision de mettre fin au débat, prise au cours du simulacre de scrutin qui aura lieu après deux heures de débat, sera celle d'une majorité ministérielle.

Le gouvernement n'a qu'à se servir trois fois de sa majorité pour prendre une décision au sujet du Règlement à la Chambre, et c'en sera fini du Parlement.

Certains amis me diront, en privé ou en public «Le Parlement ne fonctionne-t-il pas grâce à une majorité?» Oui, quand il s'agit d'adopter des lois, de légiférer. Mais lorsqu'il s'agit d'établir les règles du jeu, le rôle n'en revient pas au plus fort, mais à tous les intéressés. Ce n'est pas le costaud qui gagne mais le brave; il ne l'emporte pas par la force, mais par le jugement, et je nous prête assez d'esprit pour y parvenir.

J'exhorte aussi vigoureusement que possible les députés à appuyer l'amendement du député de Peace River (M. Baldwin) demandant que la question soit déferée au comité. Nous pouvons peut-être faire la même chose qu'en décembre dernier. Au lieu de prendre le temps d'envoyer cet amendement au comité et d'attendre qu'il nous le renvoie, nous pourrions faire ce que nous avons fait le 20 décembre. Le ministre peut proposer que le troisième rapport du comité permanent soit adopté à l'exception de l'article 75c du Règlement. Cela s'est fait le 20 décembre et cela peut se faire maintenant. Cela nous épargnerait beaucoup de temps et nous pourrions partir en vacances. Si nous sommes ici, c'est simplement pour essayer d'éclaircir cette situation en matière du Règlement. J'espère que l'on procédera ainsi.

S'il me reste encore du temps j'aimerais lire ce qu'avait dit le très honorable Louis St-Laurent, premier ministre du Canada pendant un certain nombre d'années. Ces paroles à cette époque m'avaient fortement impressionné.

Une voix: C'était un véritable libéral.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il avait fait cette déclaration en 1946 avant de devenir premier ministre. Nous discussions du remaniement de la carte électorale dont s'occupaient à l'époque les comités et aussi des moyens d'obtenir de Westminster une modification à la constitution. Au cours d'un débat qui portait sur l'ampleur des modifications que le gouvernement pourrait apporter à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique